*Réglementaire, juridique et technique*

# Actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

**1 jour - 7 heures**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier comment intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé sécurité au travail

## PROGRAMME

Le programme de recyclage consiste en une révision du programme de la formation initiale.
Le recyclage a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

D'une façon générale, il comprend :

- Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence
- Une partie consacrée à l'actualisation de la formation relative aux :
  Risques de l'entreprise ou de l'établissement
  Modifications du programme

## MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Modalités pédagogiques : apport de connaissances interactif, étude de cas (cas réels d'entreprises), démonstration pratique, exercice collectif (apprentissage gestuel etc.…), analyse de pratiques, mise en situation et mise en pratique

## FORMATEUR

Alain CATTIER (ACS Formation Sarl), formateur spécialisé en secourisme
Pour plus d'information sur le profil du formateur, contacter le Pôle Formation Continue

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis par le formateur sur la base des exercices (tour de table et mise en situation, quizz en fin de formation et auto-évaluation des stagiaires)
Evaluation de satisfaction

## ACCESSIBILITÉ

Accueil des publics en situation de handicap : contacter Aurélie CHEVALIER au 04 70 46 91 78

***Mise à jour le 12 décembre 2023***

## LES +

- Exercices pratiques et mise en situation
- Échanges avec un spécialiste du secourisme
- Taux de satisfaction : détail sur le site internet

## PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi
- Autre public

## PRÉREQUIS

Aucun
Suite de parcours ; Obligation de suivre 1 jour de formation tous les 2 ans maximum pour conserver la validité du certificat
Débouchés : référent SST

## LIEU / DATES / HORAIRES

Moulins : mercredi 13 mars 2024

Vichy : mercredi 09 octobre 2024

Montluçon : mercredi 15 mai 2024

De 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h

## TARIF

210 € nets de taxe
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

## DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 6 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session

## CONTACT

Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

*Réglementaire, juridique et technique*

# Actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

**1 jour - 7 heures**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## EXEMPLE DE DEROULE ET MODALITES

**Ouverture de la formation**

- Accueil, présentation des participants et du formateur
- Les retours d'expériences depuis la formation initiale ou la dernière formation continue et les attentes des participants par rapport à la formation. Corrélation avec les objectifs de la formation

**La démarche systématique du SST**

- Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement ▪ Secourir la ou les victime(s) de manière appropriée
- Revoir la démarche globale du SST sur la base de l'analyse d'un cas concret avec rappels techniques progressifs et apprentissages gestuels en sous-groupes

**La prévention des risques professionnels**

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la ou des situation(s) dangereuse(s) repérée(s). Rappels concernant le mécanisme de l'accident et d'apparition du dommage, principes de base de la prévention – principes généraux de prévention. Le rôle du S.S.T dans l'organisation de la prévention au sein de son entreprise
- Translation des connaissances acquises sur des situations de travail qui font apparaître un ou des dangers – actions de prévention possibles – Information de la (des) personne(s) désignée(s)

**Mises en situation**

- Cas concrets avec évaluation formative et actions de prévention

**Certification**

**Clôture**

- Synthèse générale, évaluations orale et écrite, synthèse des évaluations certificatives
- Remise des documents (attestations – certificats SST) et supports de formation
- Rappel des règles concernant la formation continue SST (M.A.C)

**Matériels et modalités pédagogiques :**

- Les apprentissages sont réalisés selon le principe d'une pédagogie ternaire : phase de découverte – phase d'apprentissage – phase d'application. Les techniques pédagogiques utilisées sont diverses : Découverte : discussion sur la base d'une photo ou d'une vidéo – brainstorming – travail en sous-groupes – questions/ réponses à la cantonade – étude de cas etc…. Apprentissage : exposé surtout interactif – apport de connaissances - travail en sous-groupes – étude de cas - démonstration pratique – exercice collectif – apprentissage gestuel etc…. Application : simulation – QCM – entretien individuel ou collectif etc….
- La conduite à tenir sera étudiée prioritairement en fonction des situations inhérentes aux risques de chaque profession présente dans la formation

***Mise à jour le 12 décembre 2023***

**LES +**

- Exercices pratiques et mise en situation
- Échanges avec un spécialiste du secourisme
- Taux de satisfaction : détail sur le site internet

**PUBLIC**

- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi
- Autre public

**PRÉREQUIS**

Aucun
Suite de parcours ; Obligation de suivre 1 jour de formation tous les 2 ans maximum pour conserver la validité du certificat
Débouchés : référent SST

**LIEU / DATES / HORAIRES**

Moulins : mercredi 13 mars 2024

Vichy : mercredi 09 octobre 2024

Montluçon : mercredi 15 mai 2024

De 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h

**TARIF**

210 € nets de taxe

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

**DÉLAI D'ACCÈS**

Si le seuil de 6 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session

**CONTACT**

Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.